

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Soutien aux établissements hospitaliers départementaux pendant la crise du COVID-19 : subvention d'équipement pour l'assistance publique-hôpitaux de Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € à l'assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM) pour des équipements de réanimation dans le cadre de la crise du COVID-19 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec l'AP-HM selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**